

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

**PRESENTS** : MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, WAX Nicolas, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, PERNET Florian, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain.

**ABSENTS** : GORRE Alfred (procuration à DUSSUD Alain)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. PERNET Florian.

### ORDRE DU JOUR

- Délibération sur la répartition du fonds FPIC
- Délégation pour la commission « eau » de la communauté de communes de l'Arvan
- Délibération pour entériner la participation de M. Olivieri à la commission finances
- Délégation de M. Guy aux commissions finances de la communauté de communes de l'Arvan et du SIVAV ;
- Réparation des entrées d'eau toit de l'église
- Reprise de désordres toiture logements maison Fontanel
- Décisions modificatives
- Subvention Club des Sports
- Travaux de voirie campagne 2015
- Fixation d'un tarif de mise à disposition du tracteur avec épareuse
- Astreinte déneigement 2e agent communal
- Point sur l'évolution du projet touristique
- Point sur les regroupements de communautés de communes
- Point sur les travaux ligne électrique à la Tour
- Vente de bois sur pied
- Demande d'aire de retournement au Buisson
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 11 avril dernier appelle des remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire commence par donner quelques informations avant d'entamer l'ordre du jour :

- 22 juin : conseil communautaire en mairie d'Albiez le Jeune
- 4 juillet : passage de la course cycliste « la Marmotte »
- 25 juillet : passage du Tour de France (modification de l'itinéraire suite à la coupure de la route du Lautaret – non encore officialisée)
- 25 et 26 juillet : fête de la Saint Germain
- 1<sup>er</sup> août : concert à l'église
- 9 août : pique-nique à Mont Tissot avec les communes d'Albiez-Montrond, Montricher et Villargondran.

## **RÉPARTITION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements et reversements du FPIC 2015 ont été notifiés fin mai 2015 aux ensembles intercommunaux et aux communes isolées.

Le montant de prélèvement notifié pour l'ensemble intercommunal de l'ARVAN (Communauté de communes de l'ARVAN + communes membres) s'élève 267 338 euros pour 2015.

Les répartitions de droit commun du prélèvement entre l'EPCI et ses communes membres, ainsi qu'entre communes membres sont établies selon les dispositions des articles L.2336-3 et L2336-5, et sont joints à la présente délibération à titre d'information.

Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative du prélèvement par délibération avant le 30 juin 2015.

Il est rappelé que, depuis 2012, la Communauté de Communes de l'ARVAN a pris en charge l'intégralité du prélèvement FPIC de l'ensemble intercommunal.

Après avoir transmis, avec la convocation du conseil municipal, la copie de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'ARVAN, en date du 02 juin 2015 et ses annexes, Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'ARVAN a décidé :

- d'opter pour une répartition dérogatoire libre permettant à la communauté de communes de l'ARVAN de définir librement le prélèvement qu'elle prendra en charge en 2015
- de poursuivre la prise en charge intégrale par la communauté de communes de l'ARVAN du prélèvement FPIC pour 2015, à savoir 267 338 €.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider les décisions prises par la Communauté de Communes de l'ARVAN.

Il convient toutefois de noter que pour bénéficier de ce mode de répartition, des délibérations concordantes, prises avant le 30 juin 2015, de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple sont nécessaires.

Après avoir pris connaissance de cet exposé et de la délibération de la Communauté de Communes de l'ARVAN citée ci-avant, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la prise en charge de la totalité du prélèvement FPIC pour 2015, soit la somme de 267 338 euros, par la communauté de communes de l'ARVAN, aucun prélèvement ne sera dès lors appliqué à la commune d'Albiez le Jeune, au titre du FPIC 2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la décision.

## **DÉLÉGATION POUR LA COMMISSION « EAU » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARVAN**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que M. Jérôme OLIVIERI soit délégué à la commission « Eau » de la communauté de communes de l'Arvan.

## **PARTICIPATION DE M. OLIVIERI À LA COMMISSION COMMUNALE FINANCES**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que M. Jérôme OLIVIERI fasse partie de la commission municipale des « Finances ».

## **DÉLÉGATION DE M. GUY AUX COMMISSIONS FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARVAN ET DU SIVAV**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que M. Philippe GUY soit délégué à la commission « Finances » de la communauté de communes de l'Arvan et du SIVAV.

## **RÉPARATION DES ENTRÉES D'EAU TOIT DE L'ÉGLISE - REPRISE DE DÉSORDRES TOITURE LOGEMENTS MAISON FONTANEL**

Monsieur le Maire donne la parole à M. R. Sallière pour qu'il présente au Conseil Municipal les travaux réalisés en urgence sur le toit de l'église et sur le toit de la maison Fontanel pour un montant de 2 194€HT : des ardoises ont été remises pour empêcher l'eau de continuer à s'infiltrer – ces ardoises sont tombées parce que lors de la pose, les crochets sur lesquels elles reposent n'ont pas été plantés dans le liteau, sous le poids de la neige, ceux-ci tournent et l'ardoise glisse.

D'autres travaux sont encore à réaliser en urgence sur l'église : des parties de la corniche du clocher menacent de se détacher (de la rubalise délimite la zone pour éviter que des personnes ne s'en approchent) – montant des travaux : 1 110€HT.

Les bois supportant les cloches sont dégradés (il ne faut pas sonner les 4 cloches en même temps pour ne pas risquer qu'un bois cède) – montant des travaux : 2 780€HT. Il faut également changer les planches de rives de la Maison Fontanel - montant des travaux : 1 420€HT. Ces travaux moins urgents seront programmés ultérieurement.

## **FIXATION D'UN TARIF DE MISE À DISPOSITION DU TRACTEUR AVEC ÉPAREUSE**

Monsieur le Maire fait état de demandes de particuliers pour faire faucher des chemins privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de mettre à disposition le tracteur communal, avec son conducteur, et fixe le prix de l'heure à 54€.

## **SUBVENTION CLUB DES SPORTS**

Monsieur le Maire donne la parole à MM P. Guy et J. Olivieri qui ont assisté à la réunion avec les représentants du Club des Sports. Celui-ci demande à la commune d'Albiez le Jeune un montant de 4 000€. Il y a 13 enfants sur 45 qui viennent d'Albiez le Jeune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de verser au Club des Sports un montant de 200€/enfant soit un total de 2 600€.

## **TRAVAUX DE VOIRIE CAMPAGNE 2015**

Monsieur le Maire donne la parole à M. R. Sallière qui a fait le tour de la commune pour marquer au sol les parties de la voirie communale qui ont besoin d'être reprises. Sur les entreprises contactées pour l'instant une seule a envoyé un devis. Pour mémoire, le Conseil Général versera une subvention à hauteur de 7 701€ HT de travaux facturés.

## **ASTREINTE DÉNEIGEMENT 2<sup>E</sup> AGENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que l'agent communal bénéficie depuis 2008 d'une astreinte en période hivernale (mi-novembre à mi-mars). Il propose que celle-ci soit également appliquée au 2<sup>e</sup> agent communal ; les deux employés seraient alors d'astreinte en alternance une semaine sur 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser une indemnité d'astreinte au 2<sup>e</sup> agent communal dans les mêmes conditions.

## **POINT SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET TOURISTIQUE SIVAV**

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre d'actions à mener ont été soumises au SIVAV. Il faudra y retravailler et chiffrer ces actions en fonction des critères émis par le SIVAV. Ces actions à vocation touristique pourront également profiter à la population. Toutes, en raison de leur coût, ne pourront pas être réalisées.

## **POINT SUR LES REGROUPEMENTS DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

Monsieur le Maire donne la parole à M. F. Pernet qui a assisté à une réunion sur ce sujet. Celui-ci évoque la réforme territoriale en cours qui prévoit un seuil de 5 000 habitants. Aujourd'hui la communauté de communes de l'Arvan compte environ 2 700 habitants. La communauté de communes Cœur de Maurienne compte, quant à elle, 16 000 habitants et il a été évoqué un rapprochement avec celle de la Chambre (7 000 habitants) mais cette possibilité a été écartée par tous en raison de doutes quant à une gouvernance à 30 communes. L'échéance est prévue pour 2017.

## **POINT SUR LES TRAVAUX À LA TOUR**

Dans l'attente d'un devis de terrassement, la programmation des travaux n'est pas encore faite.

## **VENTE DE BOIS SUR PIED**

Monsieur le Maire donne la parole à M. A. Dussud qui a reçu une demande pour des bois de charpente. L'ONF est prêt à cuber et numéroter des arbres sur des parcelles communales (non soumises au régime forestier).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de vendre (uniquement aux habitants d'Albiez le Jeune) des bois sur pied et fixe le prix à 20€ le m<sup>3</sup>.

## **DEMANDE D'AIRE DE RETOURNEMENT AU BUISSON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier demandant la création d'une aire de retournement au Buisson (sur le chemin qui va du Buisson à Granges Morand) ; jusqu'à présent ce retournement se faisait sur une partie privée qui n'est plus accessible désormais.

A 20h25, la séance est suspendue pour laisser la parole au demandeur.

20h30 reprise de la séance.

La situation étant difficile à apprécier sur plan, les membres du Conseil Municipal sont invités, avant de prendre une décision, à se rendre sur place pour se rendre compte de la situation et de la faisabilité de l'aire de retournement.

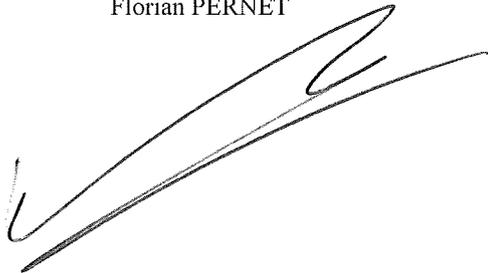
## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Création d'une commission extramunicipale « Eau »**  
La communauté de communes de l'Arvan s'est engagée à commencer cette année la rénovation du réseau d'eau (200 000€ de travaux prévus sur un total de 800 000€ alloués en tout au réseau d'Albiez le Jeune). Monsieur le Maire, dans cette optique, souhaite créer une commission extramunicipale « Eau » et y intégrer M. M. Brunet qui connaît parfaitement l'ensemble du réseau de la commune.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer une commission extramunicipale « Eau » et que M. M. Brunet en soit membre.
- **Agriculture**  
Monsieur le Maire donne la parole à M. N. Wax qui a assisté à une réunion sur l'AFP (association foncière pastorale). C'est une association qui regroupe des propriétaires de terrains et des agriculteurs. Les terrains des premiers sont mis en communs afin de faciliter le pâturage. M. P. Olivier souligne qu'auparavant les propriétaires étaient obligés de laisser leur terrain à partir du moment où une AFP était instituée sur la commune, aujourd'hui c'est une démarche volontaire : chaque propriétaire étant libre d'y adhérer. Il constate la progression de la forêt. Une réunion publique est à envisager.
- **Fleurissement**  
Monsieur le Maire donne la parole à M. J. Olivieri qui s'est chargé, avec les agents communaux, du fleurissement : cette année, il y a des talus fleuris, des bacs à fleurs ont été installés au niveau des panneaux d'affichage, des massifs ont été créés et, à l'initiative de Madame Sanson, des plantes aquatiques ont été installées dans le lac de pêche pour l'oxygéner et l'embellir.
- **Sentiers de randonnée**  
Monsieur le Maire donne la parole à M. A. Dussud qui a effectué la visite des sentiers avec le comité départemental de la randonnée. Un programme d'entretien est prévu avec le SIVAV (le fauchage va commencer – il y aura aussi un peu de terrassement). M. le Maire précise qu'en concertation entre Montricher et les Albiez, il est prévu de faire 4 panneaux identiques présentant les randonnées au départ d'Albiez le Jeune, Albiez-Montrond, Montricher et Albanne – 1 panneau sera à la charge d'Albiez le Jeune (environ 600€).
- **Modification chaudière**  
Monsieur le Maire indique qu'une modification de la chaudière de la mairie est nécessaire afin d'alimenter le plancher chauffant et les radiateurs à des températures différentes. La configuration existante ne permet pas de chauffer correctement la salle communale. Des devis vont être demandés.  
Il fait également part de possibles malfaçons sur l'installation de la chaudière. Un rapport d'expertise a été demandé.
- **Subvention bibliothèque**  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la bibliothèque demandant une participation pour 2 animations : le prix Rosine Perrier et le mois du film documentaire.  
A 21h, la séance est suspendue pour laisser la parole au demandeur.  
21h05 reprise de la séance.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser à la bibliothèque une subvention exceptionnelle de 200€.

- Infiltration d'eau dans les appartements de la Cure  
Monsieur le Maire fait état de problèmes récurrents d'humidité dans les appartements de la Cure. Les travaux de drainage sont, pour l'instant, trop importants pour les prévoir.

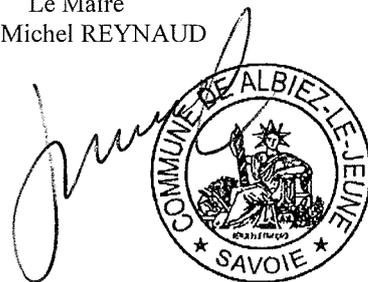
La séance est levée à 21 h 10.

Le secrétaire de séance  
Florian PERNET



Vu pour affichage le 17 juin 2015

Le Maire  
Jean-Michel REYNAUD



Les membres du conseil municipal